

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
CE 3<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 2017, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Jean Murray, maire  
Monsieur Michel Robert, conseiller  
Madame Annie Houle, conseillère  
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère  
Monsieur Pascal Smith, conseiller  
Monsieur Yvon Forget, conseiller  
Monsieur Daniel Bouchard, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

**R-159-2017 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**R-160-2017 Adoption du procès-verbal du 5<sup>e</sup> jour de septembre 2017**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 6<sup>e</sup> jour de septembre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le procès-verbal du 6<sup>e</sup> jour de septembre 2017 soit accepté tel que déposé.

**R-161-2017 Comptes de la période**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et résolu que cette liste des comptes, au montant de 168 840.67\$ soit acceptée tel que déposée.

**R-162-2017 Rapport du C.C.L. du 7<sup>e</sup> jour de septembre 2017**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en loisirs tenue le 7<sup>e</sup> jour de septembre 2017;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-163-2017 Rapport du C.C.I. du 13 septembre 2017**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité de concertation et d'implantation / Tourisme Saint-Marc tenue le 13<sup>e</sup> jour de septembre 2017 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

#### **R-164-2017 Rapport du C.C.U. du 20 septembre 2017**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20<sup>e</sup> jour de septembre 2017;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

#### **R-165-2017 Rapport du C.C.E. du 25<sup>e</sup> jour de septembre 2017**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'environnement tenue le 25<sup>e</sup> jour de septembre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

#### **R-166-2017 P.I.I.A. Jean-Yves Moreau**

Considérant la demande de permis de monsieur Jean-Yves Moreau relativement à l'agrandissement de la résidence unifamiliale au 865, rang des Trente ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

#### **R-167-2017 P.I.I.A. Michel Nadeau**

Considérant la demande de permis de monsieur Michel Nadeau relativement à l'agrandissement de la résidence unifamiliale au 114 chemin de la Savane ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

#### **R-168-2017 P.I.I.A. Jocelyne Benoit**

Considérant la demande de permis de madame Jocelyne Benoit relativement à la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale au 568, rue de l'Anse ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

#### **R-169-2017 Demande d'entretien – Cours d'eau sous la juridiction de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu**

Considérant qu'une demande d'entretien d'une partie du petit cours d'eau des Trente a été transmise à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu ;

Considérant que le courriel de madame Mélanie Drouin, coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu confirme le besoin d'entretien d'une partie du petit cours d'eau des Trente ;

Considérant que le petit cours d'eau des Trente est situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant que par conséquent, le petit cours d'eau des Trente est sous la juridiction de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu demande à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien d'une partie du petit cours d'eau des Trente ;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est favorable à ce que les bassins de drainage bénéficiant des travaux éventuels dans cette partie du petit cours d'eau des Trente soient déterminés, par des professionnels mandatés à cette fin et aux frais de la municipalité, et s'engage à fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires intéressés.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien demandé pour les superficies contributives situées sur son territoire et prévoit les répartir au prorata des superficies contributives au bassin versant.

#### **R-170-2017 Budget 2017 – Régie de l'A.I.B.R.**

Considérant le dépôt du budget 2018 de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu ;

Considérant que ce budget doit être adopté par résolution, par chacune des municipalités membres de la Régie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que les prévisions budgétaires de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu pour l'année 2018, soient adoptées tel que déposées.

#### **R-171-2017 Rémunération du personnel électoral**

Considérant que la rémunération minimale du personnel électoral municipal est établie par le gouvernement du Québec ;

Considérant que celle-ci est le minimum que doit payer toute municipalité, et, qu'il est permis de modifier à la hausse le salaire du personnel ;

Considérant que la rémunération de base n'est pas appropriée au nombre d'heures de travail à accomplir ;

Considérant qu'il y a lieu de réviser cette dernière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que la rémunération du personnel électoral soit établie comme suit ;

Président d'élection :	2 215\$ montant forfaitaire
Secrétaire d'élection :	1 661\$ (75% de la rémunération du
président) Scrutateur du bureau de vote :	15.00\$/heure
Secrétaire du bureau de vote :	15.00\$/heure
Table d'identité :	15.00\$/heure
Président :	15.00\$/heure
Membres :	15.00\$/heure
Primo :	15.00\$/heure
Commission de révision :	15.75\$/heure
Séance de formation :	20\$

#### **R-172-2017 Programme d'aide financière Formation des pompiers à temps partiel**

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires

ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation initiale de six (6) nouveaux pompiers pour le programme Pompier I (2008) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la mise à jour de formation pour cinq (5) pompiers pour le programme Matières Dangereuses Opérations au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la mise à jour de formation pour six (6) pompiers pour le programme Auto Sauvetage au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation de huit (8) nouveaux premiers répondants au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation de dix (10) nouveaux sauveteurs nautiques riverains au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu.

#### **R-174-2017 Conciliation bancaire – Rapport budgétaire comparatif**

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que ce rapport soit accepté tel que déposé.

#### **R-175-2017 Vente d'une camionnette usagée Dodge Dakota 2008**

Considérant que la municipalité désire se départir d'une camionnette usagée de marque Dodge Dakota 2008 ;

Considérant que lors de la vente, la municipalité devra procéder au transfert du véhicule ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que Monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la transaction concernant ce véhicule pour et au nom de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

#### **R-176-2017 Levée de la séance**

Il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la séance soit levée.



Jean Murray  
Maire



Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par la résolution R-169-2017, R-170-2017, R-171-2017, R-172-2017 et R-173-2017.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 4<sup>e</sup> jour d'octobre 2017.



Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale